

DECLARATION DES PERFORMANCES N° 0067-2013-A



selon l'annexe III du Règlement UE n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction)

1 Code d'identification unique du produit type :

PRB CIMENT BLANC CP 52,5 CEM I

2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir emballage

3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Préparation de béton, mortier, coulis et autres mélanges destinés à la construction et à la fabrication de produits de construction

4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

PRB SA, 16 rue de la Tour, CS 10018, 85150 LA MOTHE ACHARD

- 5 Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : non applicable
- 6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

niveau 1+

7 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié de certification AFNOR - Certification Nr.0333, selon le système 1+,

a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais type (y compris l'échantillonn age), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et

a délivré le certificat de constance des performances n°0099/CPD/A33/0709.

8 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

non applicable

9 Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Ciments courants (sous familles), constituants et composition	CEMI	NF EN 197-1 : 2011
Résistance à la compression (à court terme et courante)	52,5	
Temps de prise	SATISFAIT A L'EXIGENCE	
Résidus insolubles	SATISFAIT A L'EXIGENCE	
Perte au feu	SATISFAIT A L'EXIGENCE	
Stabilité (expansion)	SATISFAIT A L'EXIGENCE	
Teneur en SO3	SATISFAIT A L'EXIGENCE	
Teneur en chlorures	SATISFAIT A L'EXIGENCE	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

A La Mothe-Achard, le 1er juillet 2013

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Philippe DEBEAUPUIS Directeur Technique